



LE MOT DU MAIRE

L'année 2010 s'achève et avec elle certainement un des plus gros chantiers de notre mandature. Je n'ose imaginer le bourg, aujourd'hui, si ce projet n'avait pu se concrétiser.

Si la loi n'a pas joué en notre faveur dans la réalisation d'une ZDE, elle est plus favorable en ce qui concerne le maintien de notre petite station-service. En effet, la mise aux normes, susceptible d'évoluer, est repoussée en 2014 et le volume de carburants distribué à Franchesse dispense de certaines obligations réglementaires. Toutefois, nous allons étudier certains aménagements qui semblent nécessaires même s'ils ne sont pas obligatoires.

Dans les travaux importants à venir, nous envisageons la réfection des logements communaux. Ceux de l'ancien presbytère, qui ne sont pas loués actuellement, mais aussi ceux de

l'école qui souffrent d'une très mauvaise isolation obligeant les locataires à d'importantes dépenses d'énergie.

Après le maintien de la dernière épicerie, il faut travailler au maintien du bureau de poste. Là encore, nous allons montrer notre détermination à garder ce service à la population sur notre commune. Ce dernier nous semble plus que nécessaire et je vous invite à prouver, vous aussi, votre attachement à ce service.

La traditionnelle cérémonie des vœux, durant laquelle je présente, sous forme de diaporama, les réalisations de l'année écoulée et les projets de l'année à venir, aura lieu le **dimanche 9 janvier 2011 à 10h 30 à la salle polyvalente**.

En attendant, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas offert par le CCAS aux personnes de plus de 65 ans, ainsi qu'à leur conjoint, a eu lieu le samedi 9 octobre.

52 personnes ont ainsi profité des mets préparés à leur intention par les membres du CCAS aidés par Le Chuchal (amuse-bouches et entrée) et par la boulangerie LEGER (dessert).

Le menu - *feuilleté d'escargots, coq au vin accompagné de pommes de terre, haricots verts et champignons, salade, fromages, omelette norvégienne* - a été très apprécié.

Nous remercions les petits de la maternelle pour la décoration des menus.

Côté animation, en plus des chants et des histoires interprétés par les convives, nous avons innové avec le karaoké. Nous tenons à remercier Sylviane MEUNIER, ainsi que son neveu, pour le prêt du matériel.

ETAT-CIVIL

Naissances :

05/07 : Yan-Aël CARDOSO fils de Florence GARCIA et de Steve CARDOSO "13 rue des Lanciers"

24/07 : Lilia THEVENIN GILLES fils d'Anne-Sophie THEVENIN et de David GILLES "La Réserve du Chaffaud"

11/08 : Ilana DEMICHELE fille de Sandrine BUFFARD et de Stéphane DEMICHELE "Les Drugnauds"

07/09 : Maëlle DORLENCOURT, fille de Sarah TISSET et de Bertrand DORLENCOURT "Les Places"

Mariage :

31/07 : Christelle GENEST et Arnaud CAPCARRERE "La Justice"

Décès :

16/07 : Rolande BERNARD "La Pêcherie"

22/08 : Joël RICHOU "La Palissade"

21/10 : Jacques MUSY "Le Grand Bouchet"

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES EDITION 2010

Le jury, composé de Mmes Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Sylviane MEUNIER et Thérèse THUARD, a arrêté le palmarès suivant :

AUBERGE :

1^{er} prix : Le Chuchal (Christelle et Christophe PONTONNIER)

FERMES :

1^{er} prix : M. GOURICHON Richard

2^{ème} prix : Mme VALNON Jacqueline

3^{ème} prix : Mme BOUDET Chantal

MAISONS AVEC PETIT JARDIN :

1^{er} prix : Mme DESURIER Paulette

2^{ème} prix : M. et Mme YONNET René

3^{ème} prix : M. MARCHAND Denis
et Mme ROY Solange

MAISONS AVEC FAÇADE FLEURIE :

1^{er} prix : Mme MATHONAT Nadine

2^{ème} prix ex-æquo : Mme COLLIN Nicole
Mme GIRBAL Nadine

MAISONS INDIVIDUELLES :

1^{er} prix ex-æquo : Mme BOUCHON Suzanne
M. et Mme THUARD René

2^{ème} prix ex-æquo : M. et Mme DELAITRE Michel
Mme DIAT Carine
Mme GAUJOUR Corinne
M. MARTEL Christophe
M. et Mme ROY Franck
M. VALNON Jean-Pierre

3^{ème} prix ex-æquo : M. et Mme DARD Robert
M. et Mme GANDON Roger
M. et Mme GOVIGNON Roland
M. et Mme De LAMERIS Bernard
M. et Mme SEMET Jean-Paul

Tous les lauréats ont été récompensés par des bons d'achat (*) à échanger, avant le 30/06/2011, auprès de M. RAGUET, horticulteur à Bourbon L'Archambault.

Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent participer à ce concours pour l'été 2011 qu'elles doivent se faire inscrire à la Mairie au plus tard le 15 juin 2011.

Par ailleurs, la remise des prix, pour l'année 2011, se fera en même temps que la cérémonie des vœux en janvier 2012.

(*) Les personnes absentes le jour de la remise des prix doivent le retirer en mairie.

AGENDA 1^{er} SEMESTRE 2011

- ❖ Dimanche 9 janvier à 10h30 : vœux du Maire
- ❖ Vendredi 25 février : carnaval école maternelle (amicale laïque)
- ❖ Samedi 26 février : soirée "poule au pot" (comité des fêtes) animation par Didier ROBIN et Alain MAZEROLLE
- ❖ Samedi 19 mars : commémoration des A.F.N.
- ❖ Dimanches 20 mars et 27 mars : élections cantonales
- ❖ Lundi 25 avril : chasse aux œufs de Pâques (comité des fêtes)
- ❖ Dimanche 8 mai : commémoration Armistice
- ❖ Jeudi 12 mai : thé dansant et tombola (amicale laïque)
- ❖ Dimanche 19 juin : brocante de la coopérative scolaire (école maternelle)
- ❖ Samedi 25 juin : concours de pétanque en triplette (comité des fêtes)

INFORMATIONS DIVERSES

ACHAT DE MATERIEL :

- ⇒ ustensiles de cuisine (salle des fêtes) : 969,36 € TTC
- ⇒ perceuse à percussion : 214,08 € TTC
- ⇒ broyeur d'accotement : 8 132,80 € TTC (moins la reprise de l'ancienne faucheuse)
- ⇒ jeux de plein air pour l'école : 632,00 € TTC

STADE MUNICIPAL :

L'équipe de vétérans du Bourbon-Sportif a demandé l'autorisation d'utiliser le stade à raison de 6 matches par an. Le Conseil Municipal a donné son accord moyennant une participation financière de 30,00 € par match.

TARIFS PERISCOLAIRES :

- Cantine :
- enfants : 2,00 €
 - stagiaires : 3,00 €
 - enseignants : 3,50 €

Garderie : 1,00 € par heure et par enfant, gratuit à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille en présence simultanée. Toute heure entamée compte pour une heure.

TRAVAUX (prévus dans le cadre des économies d'énergie)

- Pose de volets roulants à l'école
- Changement de la porte d'entrée d'un logement de l'école
- Réfection des logements à l'ancien presbytère

NORD BOCAGE

Les bonnes raisons de faire appel à Nord Bocage :

- ❖ Vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, rentrer du bois, petit bricolage...) ou pour votre entreprise (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse...), sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous mettons à votre disposition un ou plusieurs salariés.
- ❖ Tranquillité : nous nous occupons de toutes les tâches administratives (déclaration d'embauche, contrat, fiche de paie, visite médicale...)
- ❖ Vous avez besoin dans l'immédiat, notre association met tout en œuvre pour vous satisfaire rapidement.
- ❖ Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt (ou crédit d'impôt) égale à 50% du montant de la facture acquittée dans l'année (selon les plafonds fixés par la Loi).

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'un complément d'heures :

- ❖ Nous vous accueillons au siège ou lors de nos permanences pour une inscription ou des renseignements complémentaires.
- ❖ Nous pouvons vous proposer différents emplois dans le domaine que vous recherchez.
- ❖ Nous vous aidons dans vos démarches (CV, lettre de motivation...)
- ❖ Si vous n'avez aucun moyen de déplacement, une mobylette est à votre disposition.
- ❖ Toutes les attestations nécessaires vous seront fournies
- ❖ Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, nous mettons à votre disposition les offres d'emploi sur un panneau d'affichage.
- ❖ Nord Bocage est en partenariat avec Pôle Emploi, mission locale, EITT Adef+....

Des permanences ont lieu à la mission locale de Bourbon l'Archambault les lundis de 09h00 à 11h00 (uniquement sur rendez-vous)

Nord Bocage

1 Bd Gambetta – 03320 Lurcy-Lévis

Tél : 04 70 67 85 59 - Fax : 04 70 67 86 42

Ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

SOLIDARITE PAYSANS ALLIER

L'association Solidarité Paysans de l'Allier a vu le jour en 2009 grâce à un groupe de paysans soucieux de rompre l'isolement, de maintenir les emplois agricoles et par conséquent la diversité des productions et des systèmes d'exploitation du département.

Les objectifs de l'association :

- ✓ Permettre aux agricultrices, agriculteurs et à leur famille de s'exprimer
- ✓ Etre à l'écoute afin de comprendre la situation
- ✓ Apporter un soutien moral et humain
- ✓ Rompre l'isolement, renforcer l'autonomie des agricultrices et agriculteurs
- ✓ Informer sur les droits sociaux, juridiques et économiques
- ✓ Rétablir les liens avec les organismes agricoles et les administrations
- ✓ Permettre au maximum le maintien sur la ferme ou trouver des solutions de réinsertion

Solidarité Paysans de l'Allier – 8 rue des Potiers – 03000 Moulins

Tél : 09 71 30 36 98 – Fax : 04 70 20 66 35 – Courriel : sp.03@orange.fr

RECYCLAGE INFORMATIQUE SOLIDAIRE

L'atelier de l'ADLL – 18170 LE CHATELET

ADLL (Ateliers Des Logiciels Libres) est une association à but non lucratif régie par la Loi 1901 qui a lancé un grand projet : L'atelier de l'ADLL.

Ce chantier d'insertion souhaite redonner du travail à des salariés privés d'emploi depuis plus d'un an par le biais du recyclage informatique.

Cette action se déroule en cinq étapes :

- 1) collecter le matériel usagé dans les entreprises, administrations, collectivités, ainsi que chez les particuliers
- 2) trier le matériel reconditionnable ou à recycler
- 3) modifier et installer le matériel reconditionnable destiné aux personnes n'ayant pas les moyens d'acheter un ordinateur neuf
- 4) démonter le matériel recyclable et le trier : pièce par pièce et matériaux
- 5) transporter chaque pièce aux entreprises appropriées pour le recyclage

Pour tous renseignements :

**L'atelier de l'ADLL – 7 Rue des Ecoles
18170 LE CHATELET**

Tél : 02 48 63 09 58 ou 06 82 43 80 25

Adresse mail : contact@ladll.fr

Site internet : <http://www.ladll.fr>

CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS

Le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis propose divers services en faveur de la population des communes adhérentes :

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Tarif : de 1,51 € à 11,43 € selon les ressources

Accueil périscolaire (APS)

Tarif : 2 €/heure, 1,20 €/demi heure et 0,50 € le goûter

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) Tarif : gratuit

Proposer aux enfants une aide dans leur scolarité en leur proposant des activités éducatives.

Relais des Assistantes Maternelles : RAM STRAM GRAM Tarif : gratuit

Accueillir, informer et conseiller les familles et les assistantes maternelles et permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants en s'amusant autour d'activités.

Service mandataire

Tarif : en fonction du SMIC horaire pour les salariés à domicile. Les frais de gestion coûtent 1,80 €/mois pour les mandataires MSA et 7,50 €/mois pour les autres. L'adhésion annuelle est de 7,50 € pour l'année et les frais d'ouverture de dossier s'élèvent à 16 €.

Permettre le maintien à domicile des personnes dépendantes en les aidant dans leurs démarches pour employer une aide (recrutement, bulletin de paye, déclaration URSSAF,...).

Portage de repas

(Tarif : 7,60 € par repas et 0,90 € le potage)

RECENSEMENT AGRICOLE 2010

La campagne de collecte d'informations du recensement agricole se déroule de septembre 2010 à février 2011 auprès de toutes les exploitations agricoles. Mlle SADOT, enquêtrice, intervient dans notre commune depuis le 29 novembre 2010. Ce recensement permettra de préciser les évolutions de l'activité agricole (cultures, superficie, cheptels, diversification ...)

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Chantal BOBIER
- André DESPRET
- Isabelle DESURJER-LAFLEURJEL
- Vincent LECOCCQ
- Ecole maternelle

LES DÉCIDÉES - UN AN DÉJÀ ET TOUJOURS LÀ !

L'association a été créée le 1^{er} avril 2009 avec le soutien « technique » et moral du Centre Social. Notre but est à la fois d'animer mais aussi d'éveiller et de multiplier les solidarités.

Notre première mobilisation va vers la lutte contre le gaspillage. Nous sommes témoins de l'abus de consommation réalisé dans le domaine des vêtements et jouets d'enfants. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus assister à ce gâchis sans réagir. Voilà pourquoi nous souhaitons nous mobiliser et vous mobiliser sur ce sujet.

Nous voulons ouvrir une boutique de vêtements, jeux, jouets et livres d'enfants d'occasion. Mais cela ne suffit pas, car tout ce qui est collecté n'est pas réutilisable. Il nous faut donc aussi utiliser les circuits de recyclage existants.

Par ailleurs, nous souhaitons que dans cette boutique, « il se passe des choses et des bonnes choses » comme on dit ; pas seulement de la vente mais aussi des **rencontres entre les gens, des échanges d'idées** et de projets...le tout dans la bonne humeur !!

Nous avons besoin de bénévoles et donc de vous pour participer à ce projet qui a aussi pour vocation, à moyen terme, de créer des emplois. Plus nous serons nombreux, plus nous passerons de bons moments et plus la réussite sera possible.

Voilà les 3 axes importants de notre projet. Beaucoup de travail et d'énergie sont nécessaires mais nous sommes enthousiastes et souhaitons vraiment partager cette aventure avec vous.

Nous sommes joignables sur Facebook et sur le site www.lesdecidees.fr ou sur place selon les permanences dans les locaux prêtés par la commune, N°44 Rue du Capitaine Laffont à Lurcy-Lévis (en attendant de trouver une boutique).

C'est aussi à cette adresse que nous collectons les vêtements, jouets, livres et que nous réalisons le tri. Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au Centre Social au 04 70 67 91 35 et demander Pierre Giraud ou Marinette Bellet.

Depuis juin 2010, nous avons en plus à votre disposition « Le Mag », un journal qui donne la parole et la possibilité de s'exprimer à tous les adhérents.

Alors n'hésitez pas à nous rencontrer...tous les bras, toutes les idées et toutes les énergies seront utiles.

EOLIENNES

Les attaques, teintées d'un mépris certain pour les élus des petites communes, n'ont jamais cessé contre la décision de la Communauté de communes de réaliser des études préalables en vue de la création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur son territoire. **Et l'été dernier, les services de la Préfecture ont considéré que la comcom avait compétence pour réaliser les études mais pas pour demander formellement la création de ZDE.**

Compétente, la commune de Franchesse pouvait décider de déposer seule le dossier en Préfecture pour la zone retenue sur son territoire. Or, entre-temps, la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, a changé la donne. Son article 90 dispose en effet que « *les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent qui sont implantées dans le périmètre d'une zone de développement de l'éolien ... doivent constituer des unités de production composées d'un nombre de machines électrogènes au moins égal à cinq* ». Le projet ne prévoyant d'accueillir que deux éoliennes seulement à Franchesse est donc abandonné.

Mais la volonté de promouvoir le développement d'énergie alternative et durable sur notre territoire reste intacte.

LES CH'TITES CANAILLES

La halte-garderie itinérante sera à Franchesse :

- mercredi 12 janvier (09h00 - 12h00)
- mardi 25 janvier (13h30 - 19h00)
- mercredi 9 février (09h00 - 12h00)
- mardi 22 février (13h30-19h00)

Pour tous renseignements, s'adresser au 06 64 15 03 16



FRANCHESSE, BIENTÔT « TOUT NUMÉRIQUE » !

La diffusion de la **télévision** deviendra entièrement **numérique en Auvergne** à partir du **10 mai 2011** : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Les foyers qui reçoivent la télévision par l'émetteur de la région Centre ou la région Bourgogne sont déjà passés au numérique le 19 octobre 2010 ou le 16 novembre 2010.

Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont les premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 10 mai 2011, ils doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou fibre optique).

Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au label « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel **0 970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

Des aides financières apportées par l'Etat

Il existe des **aides financières**, accessibles **sous certaines conditions, notamment de ressources**, aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. S'ils remplissent les conditions d'attribution, **ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et d'une aide de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne.**

Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole.

Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Les dossiers doivent être adressés, **dans un délai maximum de 6 mois après le passage au numérique**, à

FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE – FONDS D'AIDE CEDEX 4400 - 99440 PARIS CONCOURS

Les imprimés de demande d'aides financières sont disponibles en mairie.

Le saviez-vous ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs recevant la TNT devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste relié à l'antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

Plus de renseignements sur le site www.tousaunumerique.fr ou auprès du centre d'appel 0 970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)



Les coings



Vendredi 12 Novembre,
LILI, la mascotte de
notre classe, nous a
apporté des coings !
Nous avons senti leur
bonne odeur...
Puis, nous sommes allés
les préparer dans la
cantine !



LA COMPOTE POMMES-COINGS

Ingrédients :

- 1 kg de coings
- 1 kg de pommes
- 750 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 citron
- 1 orange

Réalisation :

- Eplucher et couper les pommes et les coings.
- Les mettre dans la casserole.
- Presser le citron et l'orange.
- Verser les jus dans la casserole.
- Faire cuire pendant 20 minutes en remuant.
- Laisser refroidir et déguster !



Nous pressons le citron et l'orange pour
ajouter à nos fruits coupés.



C'est prêt !

➤ Je mets mon prénom dans la bonne colonne



J'aime



Je n'aime pas



En attendant que la
compote refroidisse, nous
avons aussi goûté de la
gelée de coings. Ensuite,
on a tous dit si on aimait
ou pas... On est
beaucoup à avoir aimé !



ADÉQUAT : « PASSIONS MOBILES »

L'association Adéquat basée à Bourbon l'Archambault a pour vocation d'amener de l'animation en milieu rural. C'est ainsi qu'une vingtaine d'ateliers, allant de **la guitare à la gym en passant par l'anglais, la photo, la relaxation, l'informatique/internet, la vidéo et « les petites mains »**, sont mis en place, à la demande de la population, à Bourbon l'Archambault et dans les communes environnantes.

A Franchesse, l'atelier « arts plastiques » est bien implanté puisqu'il existe depuis 2002 et qu'il réunit 7 personnes autour du dessin, de la peinture et d'ateliers de loisirs créatifs. L'atelier fonctionne un lundi sur deux de 14h à 16h à la salle polyvalente. Il est animé de main de maître par **Patricia Cotte**, artiste peintre. Elle est à l'écoute des participants et oriente ses animations en fonction de leurs attentes ce qui leur permet de découvrir différentes techniques et de les mettre en application (pastel, aquarelle)

Adéquat c'est aussi le **Centre de loisirs** : il accueille vos enfants âgés de 6 à 12 ans et fonctionne pendant les vacances scolaires : février, avril, juillet/août, et la Toussaint. Depuis septembre 2010, il ouvre également ses portes le mercredi de 9h à 17h, en journée ou demi-journée, et il se déroule au siège de l'association, place de l'église à Bourbon l'Archambault.

Toujours dans le but de dynamiser le milieu rural et de favoriser le « bien-vivre » dans votre commune, **l'association Adéquat vous invite à lui faire part de vos envies, vos besoins, vos idées, vos projets et de vos réflexions.** Pour cela, une boîte à idées IACA (Initiative Adéquat, Consultation Animation) sera à votre disposition dans votre mairie tout au long de cette année 2011 et circulera également au sein de vos associations. Nous remercions ici les habitants de Franchesse pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis nos débuts.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour tout renseignement.

Pour nous joindre : 04 70 67 12 63
07 60 46 40 32

Mail : adequat4@wanadoo.fr

FOOT

Après deux saisons difficiles au niveau des résultats, l'ASF repart cette année de façon positive. Elle a remporté le tournoi Cantonal Robert Chaput à Buxières-les-Mines le 29/08/10 et elle reste parmi les premières places depuis le début de son championnat de troisième division. Le travail des dirigeants, des joueurs, avec le soutien de la commune, peut-être récompensé on espère, à la fin de la saison avec le même enthousiasme.

ATELIER D'ART-THÉRAPIE ET EXPRESSION PICTURALE À FRANCHESSE

Patricia Cotte : Artiste peintre-plasticienne, art-thérapeute diplômée.

Sur rendez-vous au 04.70.66.26.78

L'expression picturale permet la connaissance de soi par l'harmonisation de la conscience et de l'inconscient (processus d'individuation).

La personne "peint de l'intérieur" (C.G. Jung)

L'art-thérapie privilégie l'expression sous différentes formes. C'est une approche dynamique (être auteur et acteur) qui favorise la libération des émotions enkystées, des blocages inconscients.

Un véritable dialogue entre la personne et ses productions va très vite s'instaurer, permettant un dépassement de ses résistances, des blocages et débouchant sur des prises de conscience.

L'émergence du potentiel créatif, à travers le plaisir, développera une confiance, une affirmation de soi qui entraîne bien souvent un sentiment de bien-être, d'autonomie et de liberté.

Aucune connaissance en peinture ni dessin n'est nécessaire.

NOUVELLE ACTIVITÉ À FRANCHESSE : LE SHINTAÏDO

Le Shintaïdo est né au Japon dans les années 60 à la suite de l'étude approfondie d'un groupe composé de vingt-sept spécialistes des arts martiaux (le Rakutenkai).

Nous pouvons pratiquer le Shintaïdo seul ou en groupe. Il se décline à mains nues, seul ou avec un partenaire, avec un bâton (bo) ou avec un sabre en bois (bokuto).

Le Shintaïdo peut être pratiqué par tous, hommes et femmes, jeunes, adolescents, adultes et aînés. Il demande simplement que l'on s'implique avec sincérité.

Les entraînements (keiko) s'effectuent en keikogi blanc (vêtement d'entraînement traditionnel). Les débutants peuvent pratiquer en vêtements souples, de couleur claire de préférence.

Les cours durent deux heures et peuvent avoir lieu en salle ou en extérieur (dojo).

«Les formes du Shintaïdo sont un exemple d'ouverture et de liberté, elles permettent à chacun d'exprimer ce qu'il est, tel qu'il est.[...]

Extraits des caractéristiques du Shintaïdo définies par Aoki Sensei.

Cours dirigés par **Phil Krompholtz** - Franchesse, le mardi de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes.

Contact : 04 70 66 20 27

phil.krompholtz@orange.fr

S.I.R.O.M.

L'action menée par le SIROM concernant la mise en place de 100 composteurs a bien fonctionné, beaucoup de demandes de personnes sensibilisées ont été enregistrées.

La collectivité prévoit donc de renouveler l'opération l'année suivante, en collaboration avec le Conseil Général et l'ADEME, pour stabiliser le tonnage des ordures ménagères et donner une possibilité à ces personnes engagées de profiter, au bout de plusieurs mois, d'un engrais naturel.

CHAQUE GESTE COMPTE : FAIRE SON COMPOST, TRIER SES EMBALLAGES ET CONSOMMER DIFFÉREMMENT

FRÉQUENTATION DES USAGERS À LA DÉCHETTERIE EN 2008-2009

	Château S/Allier	Coulevre	Franchesse	Le Veudre	Limoise	Lurcy-Lévis	Neure	Pouzy-Mésangy	TOTAL
Année 2008	481	889	179	1445	261	8449	888	813	13 405
Année 2009	500	935	174	1456	295	8641	820	813	13 634

COLLECTE TRI SELECTIF

Années	2007	2008	2009
Papiers – cartons	21,751	21,82	19,63
Métal – Plastique	4,214	5,19	5,04
Verre	39,964	37,59	35,68
Total en Kg / habitant	65,929	64,60	60,35

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Années	2007	2008	2009
O.M. / tonnes / an	1450	1460	1435,70

Relâchement global pour le tri sélectif en 2009

COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS (COLLECTE ET TRAITEMENT) :

En 2008 : 375 754 € soit 75,15 € par habitant

En 2009 : 377 644 € soit 75,53 € par habitant

BILAN FINANCIER 2009

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	413 307,98 €	417 264,15 €
Investissement	190 858,13 €	147 157,96 €

Quelques rappels :

En étant attentif et respectueux de ceux qui trient, on limite les erreurs. En mettant les bons matériaux dans les bonnes colonnes, les déchets seront recyclés correctement.

Il faut rappeler que la décomposition est plus longue que ce que l'on imagine.

Pour une bouteille en verre : 4000 ans !!!

Emballages en plastique : 450 ans, en aluminium : de 200 à 400 ans

Couvercles en acier : 100 ans

Eh ! oui c'est impressionnant !!!

Et des petites choses qui semblent banales, pour certains, polluent aussi : papier de bonbons : 2 à 5 ans, chewing-gum : 5 ans, peau de banane et chaussette en laine : un an, etc ...

Pour avoir des informations et détails sur les sujets traités, contactez le secrétariat au 04 70 66 43 60, le président au 06 31 00 86 91, les chauffeurs au 06 75 01 93 23, la déchetterie au 06 08 40 03 07.

DÉCOUVERTE DE LA CAMPAGNE FRANCHESSOISE

La soixantaine de personnes qui avait pris le départ à pied, à cheval ou encore en vélo était ravis de la randonnée organisée le 18 septembre par le comité des fêtes. Quelques jours auparavant, une équipe composée de membres de cette association et de l'employé communal, avait travaillé d'arrache-pied, avec tronçonneuses, « gouyards » et le tout nouveau broyeur communal, pour débroussailler des portions de chemins, inaccessibles jusqu'à maintenant, et proposer un itinéraire inédit.

Ainsi, les randonneurs partaient de la place de la mairie, passaient par Bardonnière, Le Pontet, Gadodière, La Vesvre, Les Forges, Le Petit Bouquetraud, Gâte-Pays, La Reuille, Le Champ de la Vigne, le bourg de Limoise, l'étang de la Font Pinet, Marchandière, Rouère et retour sur le bourg après 24 km environ !

Actuellement, seulement 2 chemins de randonnée sont balisés sur notre commune mais nous étudions d'autres itinéraires possibles. Tous les dimanches depuis début novembre, **nous parcourons la campagne pour**, dans un premier temps, **faire un état des lieux**.

Rappel : Une pochette comprenant tous les circuits balisés sur les 11 communes de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais est en vente à la boulangerie et à l'épicerie, au prix de 5 €.

"MOINS DE DÉSHERBANTS SUR NOTRE COMMUNE"

Dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, la FREDON Auvergne organisait à Yzeure, les 2èmes rencontres régionales sur le thème "**Moins de désherbants sur votre commune**".

Suite à cette réunion d'informations, une commission - composée d'élus de Franchesse et de Gilles VILLATTE - va plancher sur la réalisation d'un plan communal de désherbage. Ce document fera le bilan des pratiques d'aujourd'hui et prévoira les actions futures visant à réduire l'emploi de désherbants.

Moins désherber, c'est utiliser moins de désherbants mais surtout mettre en place des solutions alternatives : mécaniques ou manuelles, avoir recours aux paillages des sols, laisser pousser la végétation spontanée, planter des végétaux...

L'aménagement du parking route de Rouère est un exemple, parmi d'autres sur la commune, de cette démarche. Après avoir été planté de vivaces et d'arbustes sur bâche, il ne nécessitera plus aucun désherbant et la terre sera retenue.

Cette démarche n'est pas forcément compliquée ni onéreuse mais elle doit obtenir l'adhésion des habitants de la commune. Pour cette raison, nous vous invitons à vous manifester pour nous faire part de vos remarques, suggestions, idées, expériences...et à participer aux réunions de travail de la commission (se faire connaître en mairie).

En parallèle, et pour compléter ce travail, il sera également établi un plan de fleurissement.

L'idée principale étant de planifier pour mieux gérer.

FÉLICITATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Florian BELBEOCH, résidant sur la commune de Franchesse aux Breures, a commencé le violoncelle à l'âge de 6 ans à l'école de musique de Bourbon l'Archambault avec Nele van der MEER. Trois ans plus tard, il a débuté le piano avec le professeur Allan BURNHAM-AIREY à Limoise*. Ensuite, il a étudié le violoncelle avec Jean-Renaud LHOTTE à l'école de musique de Moulins et rejoint l'ensemble instrumental d'Yzeure en tant que violoncelliste principal sous la direction de Pierre PIZON. Par deux fois il a été lauréat du concours national de Lempdes, 2009 et 2010, et a participé à de nombreux concerts organisés par l'Académie Parnassus.

Cet adolescent a révélé, d'années en années, un potentiel musical exceptionnel.

Pour continuer à progresser, l'idéal était pour lui de pouvoir intégrer une formation musicale dans la plus prestigieuse école européenne : la Chetham's School de Manchester. C'est chose faite depuis cette rentrée scolaire. Le conseil municipal a souhaité le féliciter et l'encourager, et lui a offert la somme de 100 €.

** Ce professeur dirige l'Académie PARNASSUS - Le Chêne Vert -03320 Limoise Tél : 04 70 66 29 92 - Dès le premier cours, ses élèves, enfants et adultes, apprennent à jouer, sans solfège, de vrais morceaux de musique. Son enthousiasme contagieux éveille chez eux le désir et le plaisir de jouer de la musique classique.*



Assistance et secours :

Comme les années précédentes, l'essentiel des 4 séances du Conseil Municipal (1) est consacré à l'attribution des aides et secours prévus par la loi. Il s'agit de :

⇒ l'assistance médicale gratuite : chaque trimestre, on ajoute le nom de quelques personnes à la liste des bénéficiaires de cette assistance.

⇒ l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables : pour 1910, il est établi une liste de 26 personnes ayant leur domicile de secours à Franchesse, 3 personnes n'ayant pas leur domicile de secours dans la commune et 1 personne ayant le domicile de secours départemental.

En novembre, a lieu la révision quinquennale du taux maximum d'allocation à accorder aux vieillards, infirmes et incurables dénués de toute ressource. Pour la commune de Franchesse, il est fixé comme suit : nourriture (7 F), logement (3 F), chauffage (3 F), vêtements (2 F soit 15 F par mois ou 180 F pour un an). Après examen de chaque cas :

- 26 personnes ne recevant aucune aide recevront le maximum, soit 15 F
- 2 personnes ayant un petit revenu recevront 12,50 F
- 5 personnes logées chez des enfants recevront 12 F
- 9 personnes logées et en partie chauffées ne recevront que 10 F

En conséquence, le contingent de la commune s'élèvera approximativement à 760 F, ce qui nécessitera une imposition extraordinaire de 9,5 c pour 1911.

⇒ allocation de soutien de famille : d'un montant de 0,75 F par jour, elle est attribuée à un jeune militaire de la classe 1909. En effet, avant son service, il venait en aide à sa mère, veuve d'un ancien militaire secouru et ayant 4 enfants dont une fille infirme, incapable de gagner sa vie.

Inspection de l'abattoir

M. GIRAUDET, boucher (à la Poissonnerie), paie un abonnement annuel pour l'inspection et le marquage des viandes qui a produit une somme de 229,70 F. Or, il n'avait été porté qu'une somme de 150 F au budget.

Le percepteur est donc invité à mandater le surplus par moitié à M. RONDREUX, vétérinaire-inspecteur à Bourbon et à M. BOSQUET, le marquer.

Caisse des écoles :

Selon la circulaire préfectorale du 27 décembre 1909, MM. THEVENIN, DUBOST, VALNON et AUBOIRON acceptent de faire partie de la commission des écoles. Quant à la création d'une caisse des écoles, le Conseil n'en voit pas l'utilité, "attendu que la commune prend à sa charge toutes les fournitures scolaires et les livres classiques et attendu qu'elle vient en aide aux parents nécessiteux en délivrant des bons de pain toute l'année".

Budget : (2)

Il est voté le 29 mai.

⇒ Compte administratif 1909 :

- recettes : 12 996,21 F
- dépenses : 10 330,17 F
- excédent de recettes : 2 666,04 F qui, ajouté à l'excédent des années antérieures donne un excédent de recettes total de 13 466,37 F.

⇒ Budget primitif 1911 : équilibré en recettes et dépenses à la somme de 11 189 F.

⇒ Budget additionnel 1910 :

- recettes : 15 101,77 F
- dépenses : 6 579,91 F

⇒ Impositions extraordinaires traduites en centimes additionnels : 720 F pour le salaire des gardes-champêtres, 1 640 F pour les autres dépenses facultatives (entretien des bâtiments communaux, achat de fournitures scolaires, salaires, indemnités diverses...).

Cimetière :

Sur l'excédent du budget 1910, il sera prélevé une somme de 100 F pour entretien et nivellement de l'ancien cimetière (autour de l'église).

Tarifs :

Suite à la demande du Syndicat des Bûcherons et travaux similaires, le Conseil fixe comme suit le prix des travaux exécutés pour la commune quand elle ouvre des chantiers pour l'entretien des chemins :

- cassage de pierres : 3 F le m³
- extraction ou ramassage : 1,50 F le m³
- prix de la journée :
 - ↳ hiver (1^{er} novembre / 1^{er} avril) = 2,50 F
 - ↳ été (1^{er} avril / 1^{er} novembre) = 3,50 F (3)

Chemins :

⇒ Demande de classement : le Conseil demande qu'il soit fait le nécessaire pour que le chemin rural dit chemin des Paris à Château-Renaud et allant rejoindre le chemin du Moulin Charlot à l'étang de Château-Renaud puisse être classé dans le réseau de chemins vicinaux ordinaires.

⇒ Empierrement : M. BONAVENTURE offre de faire défoncer par les ouvriers de la commune (4) un de ses champs d'une contenance de 30 ares aux conditions suivantes :

- a) le défoncement sera fait à taille ouverte et conduit le plus rapidement possible ;
- b) la pierre extraite sera payée aux ouvriers au prix de 1,75 F le m³ ;
- c) les pierres qui pourront servir de moellons pour la construction seront retenues par le propriétaire ;
- d) la petite pierraille sera prise pour l'entretien des chemins pour le compte de la commune.

Dans la foulée, le Conseil demande à ce que la commune soit autorisée à faire des sondages en vue de l'ouverture de carrières destinées à fournir la pierre nécessaire à l'entretien des chemins.

Cette demande concerne les propriétés de M. CHAMPION aux Places, M. GOURAINCOURT aux Quatre-Vents, M. BERTHOMIER Georges au Lieu Belin, les héritiers MADET à Baffetière, M. SADDE Victor au bourg et Mme D'AUBIGNEUX au Bourg.

⇒ Chemin des Places aux Brûlés :

M. CHAMPION, lieutenant-colonel au 2^{ème} régiment de Dragons à Lyon et propriétaire à Franchesse propose de céder à la commune le terrain indispensable pour donner la largeur nécessaire au chemin allant de la route de Franchesse à Limoise (C.D 1) aux Brûlés. En échange, il demande que la commune lui cède l'excédent situé à l'ouest de la pièce de terre appelée champ de la Chapelle (5) en bordure de route précitée ainsi que la réfection des clôtures. Le Conseil reconnaît l'utilité de cet échange. Toutefois, s'il accepte de prendre en charge les frais de terrassement pour mettre le chemin en état de viabilité, il refuse que la commune prenne en charge la plantation de nouvelles haies, ni le clôturage de quelque nature que ce soit. M. BOUDET est nommé commissaire enquêteur.

⇒ Chemin du Crottet :

La séance du 4 décembre a dû être particulièrement agitée bien qu'elle n'ait comporté qu'un seul point à l'ordre du jour. La Commission des travaux y rend compte qu'elle s'est rendue sur le chemin rural allant de la Place du Pontet au chemin G.C n°54 (actuelle route d'Agonges) où elle a constaté que le propriétaire du Petit Crottet avait creusé une tranchée. Trois conseillers quittent la séance au cours de la discussion. Quand le calme est rétabli, il est décidé qu'il sera placé une longueur de 6m de tuyaux dans la tranchée qui sera ensuite comblée pour remise en état du chemin, cela aux frais du propriétaire et cela dans un délai de 10 jours après la remise de la notification.

Elections législatives (6)

Le 24 avril 1910, ont lieu les élections législatives. A cette époque, le département était divisé en 6 circonscriptions : depuis 1906, P. CONSTANS (socialiste) était l'élu de Montluçon-ouest, le Dr THIVRIER (socialiste) celui de Montluçon-est, M. PERONNET (radical) celui de Gannat, M. REGNIER (radical) celui de Lapalisse, A. MINIER (radical) celui de Moulins-ouest – dont fait partie le canton de Bourbon l'Archambault – et à Moulins-est, à la suite d'une élection partielle en 1909, A. MILLE (socialiste) avait remplacé M. PERONNEAU (radical).

Pour les plus anciens, A. MILLE était propriétaire de laboratoires pharmaceutiques fabriquant, entr'autre, "les lithinées du Dr GUSTIN".

Quant aux étiquettes des députés, les mots "socialiste" et "radical" ne correspondent pas forcément à leur acceptation actuelle ; en particulier, le radicalisme dans l'Allier était conservateur et antisocialiste du côté de Montluçon, plutôt du côté du "Mouvement" ailleurs.

Pourquoi le renouvellement des députés entre-t-il plus particulièrement dans le cadre de cet article tout à fait local ?

C'est une des professions de foi dont voici le tout début qui nous donne la réponse.

Elections législatives de 1910

PARTI SOCIALISTE – NOTRE CANDIDAT

AUX ELECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION
DE MOULINS-OUEST

Citoyens,

Contre tous les **Partis politiques de la Bourgeoisie possédante et gouvernante, le Congrès de Bourbon** (novembre 1909) a désigné, à l'unanimité, comme porte-drapeau du Parti Socialiste (*Section française de l'Internationale Ouvrière*) le citoyen :

Pierre BRIZON

Professeur

Publiciste, Rédacteur au « Combat »

Conseiller de l'arrondissement de Moulins

Nous avons choisi comme candidat le citoyen BRIZON :

- 1) Parce que, **fils de Travailleurs**, né à Franchesse (Allier), de parents cultivateurs, il est de **notre classe**, il connaît notre vie, nos besoins, nos intérêts et saura défendre le paysan délaissé, l'ouvrier exploité, tous les Travailleurs accablés ;
- 2) Parce que BRIZON est lui-même un **Travailleur infatigable** à la fois professeur, écrivain et militant socialiste ; parce que c'est un *prolétaire* comme vous, vivant de son travail et non pas un *bourgeois* exploitant le travail des autres ; (...)

Né à Franchesse le 16 mai 1878, Pierre BRIZON était le fils d'un petit exploitant agricole. D'après ceux qui l'ont connu, il était d'une intelligence remarquable et put entreprendre des études : école primaire supérieure de Moulins (comparable en gros à nos collègues), Ecole Normale d'Instituteurs de Moulins, Ecole Normale Supérieure de St Cloud (formation des professeurs d'Ecole Normale) entre 1897 et 1899 tout en travaillant à la ferme paternelle durant ses vacances. Selon son expression fils de "sèmeur de blé" il devint "sèmeur d'idées", ce qui perturba sérieusement sa carrière professorale, marquée par de nombreuses sanctions administratives dues à ses démêlés avec l'Administration que son esprit frondeur ne pouvait éviter. En l'espace de quelques années, il enseigna dans les Ecoles Normales de Laval, La Rochelle, Alençon, Parthenay, puis dans 2 écoles Nationales Professionnelles, et enfin dans 5 écoles pratiques de Commerce et d'Industrie.

En 1906, il se trouvait à Grenoble et y fut candidat malheureux aux élections législatives ; l'année d'après il était élu conseiller d'arrondissement du canton de Bourbon l'Archambault (7).

A 32 ans donc, en cette année 1910, il se présente à la députation dans sa circonscription d'origine. Il y eut une très faible abstention et dès le 1^{er} tour, Pierre BRIZON battait le sortant, le député radical socialiste Albert MINIER par 8697 voix contre 3268, tandis que Mage (de Lurcy-Lévis), socialiste indépendant, recueillait 2175 suffrages. Deux candidats sans étiquette obtenaient respectivement 378 voix et 33 voix. A Franchesse, Pierre BRIZON obtint 73,4% des votants et 65,1% des inscrits.

Dès le mois de juin, un comité socialiste était créé à Franchesse.

RENVOIS

- (1) A cette époque, le Conseil devait se réunir obligatoirement 4 fois dans l'année : habituellement en février, en mai, en août et en novembre. Toute autre réunion qui s'avérait nécessaire devait être autorisée par le Préfet.
- (2) Dans tout cet article, il faut considérer que 1 F de 1910 donne environ le pouvoir d'achat de 2,69 euros (de 2006).
- (3) Finalement, ces dates correspondent à celles des changements d'heure actuels.
- (4) Ces ouvriers sont des personnes se trouvant sans travail, surtout l'hiver car il fallait moins de bras dans les fermes et que la commune employait à l'entretien des chemins.
- (5) Le nom complet de cette parcelle est Champ de la Chapelle St Léopardin. D'après la légende, c'est à cet endroit que St Léopardin, frère (?) de St Pourçain, qui vivait en ermite dans une forêt proche (Bagnolet ?) fut assassiné par les sbires de Blitilde, femme avare et cruelle
- (6) Ce paragraphe a été rédigé à partir de "Les campagnes bourbonnaises, il y a 100 ans" de André TOURRET (1999), "Pierre BRIZON pacifiste, député socialiste, pèlerin de Kienthal" de Pierre ROY (2004)
- (7) Depuis la loi du 17 février 1800 (création des arrondissements) chacun d'entr'eux était doté d'un conseil d'arrondissement qui se réunissait autour du sous-préfet. Toutefois, les prérogatives de ce conseil ont beaucoup changé au fil des années et j'ignore ce qu'elles étaient au début du 20^{ème} siècle.